

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

--:--:--

DECRET N° 72-146 du 31 mai 1972

chargeant le Ministre des Travaux Publics  
de l'intérim du Ministre des Affaires  
Etrangères.

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;  
VU l'Ordonnance N° 70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil  
Présidentiel ;  
VU le Décret N° 70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouverne-  
ment et le décret 71-149 du 4 août 1971 qui l'a modifié ;

DECRETE

ARTICLE 1er. - Pour compter du 31 mai 1972, Mr Gabriel LOZES, Ministre des  
travaux Publics, est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangè-  
res pendant l'absence de Mr Michel AHOUAMBEKOU.

ARTICLE 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 31 mai 1972

par le Président du Conseil Présidentiel,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Justin AHOMADÉGBE-TOMETIN

Ampliatiions :

PCP 6 - MCP 4 - CS 6 - Ministères 11 - HC 3 - SGG 4 - IAA 1 -  
DCCT-DN-IGF-JORD-Gde Chanc. 5 - DEP 2 - DGAJL- Dtion Stat. 4